

NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS

Objet : Inscription rentrée scolaire 2026/2027

Madame, Monsieur,

Pour la rentrée scolaire **2026/2027**, les inscriptions à la restauration scolaire et aux activités périscolaires se feront en ligne via la plateforme numérique « **Colmar & Moi** » sous la rubrique « **Activités périscolaires** »

Les inscriptions débuteront **le lundi 01 juin 2026 et se termineront le vendredi 17 juillet 2026**. A cet effet, il conviendra de compléter votre dossier d'inscription en ligne en y joignant impérativement l'ensemble des pièces justificatives, en format PDF.

Pour rappel :

Les inscriptions pour la restauration scolaire, tout comme celles pour le périscolaire du soir en maternelle, se font dans la limite des capacités d'accueil du site.

Les inscriptions annuelles sont prises dans l'ordre d'arrivée et sont prioritaires sur les inscriptions occasionnelles.

Les parents sont dans l'obligation d'être à jour de paiement lors du renouvellement de l'inscription (tout solde négatif, entrainera le refus de la demande)

Les pièces justificatives sont :

- un **justificatif de domicile** (quittance de loyer, facture Vialis,, téléphone...),
- une **attestation d'assurance** civile ou scolaire pour votre enfant,
- une **cotisation de 12 €** par famille, pour les activités périscolaires (activités périscolaires en maternelle, étude surveillée, accueil du matin),
- un **relevé d'identité bancaire de moins de 3 mois** avec le numéro « IBAN » qui sera utilisé le cas échéant pour les remboursements (tickets, classes vertes, maladie) et/ou le paiement par prélèvement,
- Pour la tarification au périscolaire du soir en maternelle : **l'attestation de quotient familial pour l'année 2026**, daté du mois de l'inscription.
- **L'avis d'imposition 2026 sur les revenus de 2025**, pour les familles colmariennes dont le montant imposable est égal à 0.

PAI – Allergie et maladie chronique :

Les enfants qui ont bénéficié d'un PAI pour PREALIS en 2025/2026, sont priés de retourner le document de « reconduction et renouvellement de PAI » qui leur a été adressé par courrier postal à l'adresse suivante : rh-prealis@orange.fr avant toute demande d'inscription en ligne, soit avant le **Lundi 1^{er} juin 2026**. Les médicaments (si besoin) et le double de l'ordonnance (de moins de 3 mois) sont à déposer au siège de l'association à partir du **lundi 01 juin 2026 jusqu'au mercredi 8 juillet 2026**.

L'admission à la cantine et au périscolaire des enfants présentant une allergie ou une maladie chronique et non connus par Prealis, est **conditionnée par la mise en place d'un PAI**. Ce dossier est établi à la demande des parents sur **préconisation du médecin** de l'enfant et doit être transmis complet pour valider l'inscription. Les formulaires types sont disponibles sur **Éduscol** : <https://eduscol.education.gouv.fr/5427/poursuite-de-la-scolarite-avec-des-traitements-medicaux-particuliers>.

L'inscription ne sera validée qu'après réception du dossier PAI complet.

Vous trouverez sur notre site prealis.fr le règlement des activités périscolaire de PREALIS et le règlement du service de la restauration scolaire de la ville de Colmar.

Dans l'attente, l'équipe de PRÉALIS reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à mes sentiments les plus respectueux.

Le Président
Adrien SCHNEIDER

TARIFS 2026/2027 Tarifs Colmariens :							
MATERNELLE	Quotient	Tarif forfait	Tarif forfait	Tarif	Tarif	Tarif mensuel en	Tarif
	Familial	Mensuel	Mensuel	Occasionnel	Tickets	Restauration	Occasionnel Calendrier
			2ème enfant	Calendrier		Abattement de 30%	Abattement de 30%
Accueil du matin seul	-	52,18 €	-	-		-	-
Restauration Scolaire * 5dans l'attente de validation de PREALIS et de la ville de Colmar)	-	110,62 €	-	8,34 €		77,43 €	5.84 €
Activités périscolaires du soir	QF > 800	91,01 €	-	10,56 €		-	-
	QF < =800	81,92 €	-	9,51 €		-	-
Accueil du matin en complément de l'activité du soir en maternelle (tarif forfait mensuel)	-	10,39 €	-	-		-	-
ÉLÉMENTAIRE		Tarif forfait	Tarif forfait	Tarif	Tarif	Tarif mensuel en	Tarif
		Mensuel	Mensuel	Occasionnel	Tickets	Restauration	Occasionnel Calendrier
			2ème enfant			Abattement de 30%	Abattement de 30%
Accueil du matin seul	-	37,21 €	-	-		-	-
Restauration Scolaire * (Dans l'attente de validation de PREALIS et de la ville de Colmar)	-	79,86 €	-	7,89 €		55,90 €	5.52 €
Études Surveillées)	-	58,91 €	50,24 €		7,22 €		
Tarifs 2026/2027 non Colmariens :							
MATERNELLE	Quotient	Tarif forfait	Tarif forfait	Tarif	Tarif		
	Familial	Mensuel	Mensuel 2ème enfant		Tickets	Occasionnel calendrier	
Accueil du matin seul	-	78,27 €	-			-	
Restauration Scolaire * (Dans l'attente de validation de PREALIS et de la ville de Colmar)	-	170,84 €	-			12,86 €	
Activités périscolaires du soir	QF > 800	136,58 €	-			15.83 €	
	QF < =800	122,92 €	-			14,26 €	
Accueil du matin en complément de l'activité du soir en maternelle (tarif forfait mensuel)	-	15,57 €	-			-	
ÉLÉMENTAIRE		Tarif forfait	Tarif forfait	Tarif	Tarif		
		Mensuel	Mensuel 2ème enfant		Tickets	Occasionnel calendrier	
Accueil du matin seul	-	55,84 €	-			-	
Restauration Scolaire * (Dans l'attente de validation de PREALIS et de la ville de Colmar)	-	123,33 €	-			12.25 €	
Études Surveillées	-	88,39 €	75,39 €		10,89 €		

Le Président
Adrien SCHNEIDER